| 289 | P X NP | DM30 |
|--|--------|-------------|
| Projet de mise en valeur hydroélectrique de la | | |
| rivière Ouiatchouan au village historique de | | |
| Val-Jalk | pert | 6211-01-029 |

Mémoire dans le cadre du <u>Projet de mini-centrale et de barrage à Val-Jalbert</u>

13 avril 2012

Présenté par Le Comité environnement de Roberval Roberval, Québec

au
Bureau des Audiences Publiques en Environnement
Le 17 avril 2012
Par Olivier Bouchard-Lamontagne
Président du Comité environnement de Roberval

Le Comité environnement de Roberval a pour mission de sensibiliser la population à l'écologie et au développement durable. Il est né de la Société d'horticulture et d'écologie de Roberval qui vise, entre autres, à promouvoir les espaces verts et à les rendre accessible à la population. L'organisme est aujourd'hui autonome depuis le 12 mars 2009 et compte 70 membres. Ceux-ci se sont notamment impliqués-es dans le Festival écologique *Protégeons la nature de Chambord* qui a pour mission de présenter des ateliers écologiques et des festivités par des artistes sensibilisés à la protection de l'environnement.

Ses membres ont réfléchi par rapport au projet du barrage et de la centrale hydroélectrique à Val-Jalbert avant de défendre une position officielle contre le projet. Le présent mémoire rassemble des idées consensuelles des membres impliqués dans le comité Val-Jalbert.

L'accès à la chute à l'année

Les gens sont en colère. Ils n'ont plus accès au site. Les tarifs du site de la chute de Val-Jalbert, en tant que site touristique, sont qualifiés comme "exorbitants" par la population locale. Toutefois, nous saluons le prix du passeport qui est plus accessible, quoique cela ne réponde pas suffisamment aux besoins de la population. Pour pallier à cette situation, nous proposons une politique de prix permettant aux résidents-es des environs d'avoir un prix avoisinant les 10 \$ la fois. Cela permettra l'apport d'argent nouveau et éloignera la solution d'un barrage pour éponger la dette du site.

Aussi, il n'y a peu ou pas de mention des activités de plein air que le site de la chute de Val-Jalbert offre à la population locale dans les documents parlant du projet. Encore aujourd'hui, des centaines de personnes doivent rebrousser chemin, une fois rendue au site, étant donné que celui-ci est fermé. Le site joue un rôle de parc de proximité pour les milieux avoisinants. Aujourd'hui inaccessible, quel est l'endroit de qualité similaire qui peut répondre à un tel besoin? Nous désirons que la mission de parc de proximité soit ajoutée à la Corporation du site de Val-Jalbert. Un projet de barrage et de centrale hydroélectrique ne cadre pas dans cette vision, car il porte atteinte au principal attrait du site qu'est la chute.

Il est inconcevable que les dirigeants des MRC représentant les populations environnantes aient coupé l'accès au site à cette même population. Le lien de confiance qui uni les décideurs avec la population s'en trouve ainsi atteint.

Depuis la fin du village industriel, la chute a repris ses droits et la population va la visiter. La SÉPAQ avait compris cela et a mis d'importantes sommes pour mettre en valeur la chute de Val-Jalbert. La création du parc fut aussi un moment historique, à nos yeux, et que nous espérons être reconnu. Cette étape a permis de redonner à la chute ses lettres de noblesse. Nous désirons qu'au niveau historique, culturel et patrimonial, cette

chute soit protégée. Oui, les infrastructures sont intéressantes, mais le véritable attrait, c'est la chute dans son aspect naturel, avec toutes les expressions que le climat emmène. Sachez le reconnaître! Le barrage porte atteinte à ce monument naturel, historique et patrimonial.

Un sérieux doute par rapport à l'acceptabilité sociale

Depuis quelques années, le site est fermé en saison qualifiée de "non-touristique" par les gestionnaires. La rumeur dit que c'était pour les rénovations. Toutefois, M. Danny Bouchard, directeur du site, et M. Gilles Potvin, vice-préfet de la MRC Domaine-du-Roy, nous ont partagé en première partie des audiences que c'est la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert qui effectuait un virage économique de Val-Jalbert, concentré sur le fait d'en faire un attrait touristique de renommée internationale, un peu à l'image du Zoo de St-Félicien.

C'est à partir de cet alignement que l'usage récréotouristique du site par la population locale sera progressivement écarté des visées des gestionnaires. Cela fut dit et clair, et de la bouche des gestionnaires actuels!

Souvent, le promoteur a affirmé que le projet a obtenu l' "acceptabilité sociale" de la population. Il cite un sondage effectué en octobre 2009 par le Groupe Performance Stratégique. Selon eux, plus des 77,3 % sont, à prime abord, favorables à une minicentrale à Val-Jalbert. Toutefois, à la question 7 "Comment qualifieriez-vous votre degré d'information par rapport au projet de mini-centrale de Val-Jalbert?", près de 7 sur 10 manquent d'information sur le projet. Comment pouvons-nous qualifier un projet de socialement acceptable, dans une telle situation? Une pareille situation explique-t-elle le faible taux de participation aux registres pour demander un référendum sur les règlements d'emprunt? Est-ce la même situation pour les élus-es qui ont voté pareils règlements d'emprunt?

Nous proposons que la population soit informée du fait que la perte d'accès à la chute est dans la vision actuelle de la gestion du site, ainsi que la chute possèderait un débit de 0,3 mètres / cube par seconde durant les moments de fermeture. De plus, pour nous, l'acceptabilité sociale s'exprimerait davantage par un résultat positif de la part de la population locale à un référendum, et qu'elle est la possibilité de s'informer autant du camp du "oui" que du camp du "non".

Sentiment d'appartenance

Quelles images vous viennent en tête lorsqu'on vous parle du Saguenay - Lac-St-Jean? Certains-es verront bien sûr l'immensité du Lac-St-Jean? D'autres verront le Fjord du Saguenay ? Et, bien sûr, il y aura une forte proportion qui visualiserons le paysage

patrimonial de la chute Ouiatchouan à Val-Jalbert!

Notre région fêtera ses 175 ans l'an prochain! Nous afficherons nos couleurs! Et plusieurs partageront ce moment en venant nous visiter. Imaginons maintenant qu'il y ait un chantier durant cet été là à Val-Jalbert. Une centrale hydroélectrique qui s'érige dans le site historique... Les explications par rapport à un "débit esthétique" aux visiteurs-euses, par rapport à l'eau qu'ils-elles voient couler d'un barrage en amont? Nous doutons fortement du pouvoir d'attraction qu'une pareille situation aura sur la clientèle touristique.

Nous émettons l'hypothèse qu'au niveau local, la population, qui est déjà déçue de la perte d'accès au site, et qui aura à faire le deuil de la chute naturelle, sera dorénavant réticente à se procurer des passeports. D'autant plus que l'accès ne se résumera qu'à une seule saison.

Selon un article paru dans l'Étoile du Lac du 1er février 2012, intitulé "Une bonne saison qui se termine", les visites des détenteurs de passeports sont en hausse et les visites des voyageur-euses en autobus continuent de décroître. À l'heure où l'augmentation du carburant est prévisible, il sera de plus en plus dispendieux pour les gens de l'extérieur de se rendre ici. Donc, est-il raisonnable de mettre de côté la population locale dans le présent usage du site? Le présent projet de barrage tient-il vraiment compte de la population locale?

Des retombées de 6 millions de dollars par année est la promesse à long terme par le promoteur, pour ce qui est des bénéfices partagés entre les partenaires. À environ 250 000 habitants-es dans notre région, cela représente l'équivalent d'une vingtaine de dollars par tête. Qu'est-ce que de telles retombées représentent par rapport à la perte d'accès à la chute?

L'effet "carte postale"

L'un des enjeux les plus importants que les répondants au sondage de 2009 ont évoqué, est de "préserver l'aspect de la chute de Val-Jalbert". Pour cela, le promoteur nous propose un débit de 7 mètres cube / seconde, ce qu'il qualifie de "débit esthétique".

Nous sommes d'avis que la beauté de la chute est dans ses contrastes naturels dus au climat, aux modulations des précipitations, ainsi qu'à l'unicité de l'écosystème que l'humidité constante crée sur la végétation environnante, une espèce d'éponge luxuriante de variétés de plantes. Le bruit qu'on entend à distance, dû à son puissant débit, fait partie lui aussi de cela. C'est l'attrait de la chute. Nous émettons de fortes inquiétudes par rapport à l'impact écologique qu'un tel barrage et changement de débit d'eau aura sur cet écosystème.

Ce que le promoteur propose comme "débit esthétique" n'est qu'une seule expression parmi les innombrables possibilités. Il est possible qu'il y ait un effet "carte postale", à l'image d'un animal dans une cage dans un zoo par rapport à la vision de l'animal en liberté dans la nature. Cela portera une sérieuse atteinte au pouvoir d'attraction de la chute. C'est pour cela que le site touristique est incompatible avec un projet de centrale.

Aussi, le fait qu'il y ait une centrale électrique, de technologie actuelle dans un lieu où le recours à la force hydraulique était principalement mécanique à l'époque, jure avec la vocation culturelle du site. Des sites d'interprétation de l'électricité, il y en a à Alma, l'Odyssée des bâtisseurs, et à quelques heures d'ici, à Shawinigan, la Cité de l'énergie. Cela manque de cohérence.

Nous doutons même de l'argument d'innovation d'un tel type de centrale. Par exemple, pour les turbines, ce sont des « Françis » qui sont actuellement proposées. Pourquoi le promoteur, s'il désire tant innover, n'a-t-il pas proposé une technologie telle que la turbine « Pelton », plus adaptée au changement de débit et à produire de l'électricité à partir d'un débit réduit par rapport à la Françis? Qu'a-t-elle de si différent des autres mini-centrales au Québec?

Bref, le projet proposé est un amalgame d'idées dont nous doutons de la popularité chez les visiteurs-euses désirés-es. C'est une dégradation du patrimoine collectif.

Deux leçons à tirer des audiences publiques du premier projet d'aménagement hydroélectrique de Val-Jalbert en 1994

- Le "débit écologique" de 2 mètres cubes / seconde jugé insuffisant

À l'époque, le BAPE jugeait insuffisant un débit de 2 mètres cubes par seconde dans le tronçon court-circuité. Celui se situait d'en-haut de la chute jusqu'au pont de la route régionale. De plus, c'était 45 % du temps qu'il y aurait eu turbinage.

Au moment actuel, dans le présent projet, le promoteur nous propose un débit de 0,3 mètre cube par seconde. C'est sept fois moins d'eau. Et c'est à 54 % du temps que le promoteur désire turbiner. A-t-il vraiment bien compris les leçons du premier exercice démocratique?

Avec ce débit, le promoteur nous promet que l'écosystème sera maintenu, que l'habitat du poisson sera préservé et cela, avec des impacts minimes. Au Comité environnement de Roberval, ce chiffre ébranle notre notion d'écologie. Nous souhaitons des réponses scientifiques approfondies à ce sujet, car jusqu'à maintenant, la documentation à ce sujet est jugée insuffisante.

De plus, cette quantité d'eau ne sera qu'un filet d'eau pendant l'automne, l'hiver et le printemps. L'hiver, nous croyons que le tout sera gelé, étant donné une si petite quantité.

Un pareil débit empêche toutes possibilités de développement du site de Val-Jalbert car la chute est le principal attrait du site :

- Pendant l'automne, le moment où le site est à ses plus belles couleurs;
- Pendant l'hiver où la robe blanche et le pain de glace de la chute sont une attraction indéniable;
- Pendant le printemps, où la crue est le sommet de la puissance de cette incarnation de la nature.

Limiter l'accès au site pendant ces saisons, c'est aussi limiter les possibilités que le site offre en terme d'interprétation sur l'histoire et le mode de vie des habitants-es de l'époque durant cette période.

Le promoteur nous a mentionné que c'est au coût de 450 000 \$ de bénéfices si le promoteur hausse de 0,1 mètre cube par seconde ce « débit écologique », donc, remettant directement en question la rentabilité du projet. Ce projet dicte donc ses propres règles au site de Val-Jablert et par le fait même, limite les autres usages et tout développement futur.

- Le projet ne tient pas compte du tourisme hivernal

Le premier projet de barrage fut avorté par le BAPE. Une des critiques, que nous croyons toujours valables aujourd'hui, limite le développement du tourisme hivernal.

Le Comité environnement a eu, pour premier réflexe, de contacter à ce sujet le Centre Plein Air de Roberval et le Sentier pédestre Ouiatchouane à ce propos.

Le Centre Plein Air de Roberval connaît une hausse d'achalandage année après année. Sa course de raquettes fut un moment fort en 2012. Toutefois, le Club se doit de refuser l'accès aux marcheurs-euses, selon certains règlements de la Corporation du Parc Régional de Val-Jalbert et ce, en moyenne, jusqu'à une vingtaine par jour. Les gens peuvent avoir accès à la chute du côté camping, mais cela demande l'escalade d'une très forte pente au retour. Le goût de développer du côté village est palpable. D'ailleurs, de par le passé, la raquette et le ski de fond y était accessibles et les sentiers y étaient magnifiques de par ses attraits pour la famille, un aspect moins présent du côté camping.

Le Sentier pédestre Ouiatchouan est à l'étape de la remise en fonction des installations

actuelles. Il a débuté du côté du Lac-Bouchette et il poursuit son chemin vers de Val-Jalbert. Une collaboration future avec le site touristique est à venir. Ce sentier longe la rivière Ouiatchouan et une journée d'automne permet de constater son achalandage.

De plus, le Défi du lac, course de chiens de traineau, est en relance. Une arrivée de cette course, éclairée aux torches, en soirée, à la chute de Val-Jalbert, rendrait l'événement grandiose. Le désir d'en faire un événement hivernal à l'ampleur de la Traversée internationale du Lac-St-Jean est exprimé par le comité de relance actuel.

Activer le site l'hiver avec des bénévoles costumés recrutés-es par la formule passeport bonifierait l'offre touristique actuelle. Des organismes culturels à Roberval, comme la troupe de théâtre Mic Mac et Mosaïque sociale, pourraient être mis à contribution. À l'image de la Fabuleuse histoire du Royaume, avec sa centaine de bénévoles. L'idée serait d'activer le site par la population locale, ce qui se faisait déjà naturellement par le passé.

De plus, des événements comme le Challenge Mishkumi (http://kuei.ca/ChallengeMishkumi2012.html), premier challenge nord-américain de ski traction longue distance, expriment bien l'essor du tourisme hivernal, qui représente un des six produits d'appel touristique de la région. Celui-ci a obtenu une visibilité internationale exceptionnelle avec des capsules diffusées en France, en Allemagne, en Autriche et en Italie.

Ou encore, il y a le Village sur glace, qui fut une initiative du milieu. Des jeunes se sont mobilisés avec l'idée de faire un village sur la glace du Lac-St-Jean, et ce fut récupéré par l'ensemble de la population ensuite.

Le tourisme que ces événements amènent fournit une demande au niveau de l'hébergement au Lac-St-Jean. Des sites, comme les Chalets et spa Chambord, offrent des produits et des services en ce sens, mais la demande peut aller au-delà.

Un projet actuel d'auberge jeunesse au Lac-St-Jean est en élaboration. À l'image et en collaboration de la coopérative V.E.R.T.E. (Vision Entreprenariale Régionale Touristique et Environnementale) de Saguenay, l'offre d'activités écotouristiques accompagnera l'offre de services aux touristes et cela durant toutes les saisons. Les expéditions de chasse et pêche (il y en a sur la Ouiatchouan), les randonnées en chiens de traineau, les activités d'observation de la nature et les safaris sont déjà offerts actuellement par Au Diable Vos Vers. Des touristes internationaux visitent l'entreprise. L'accès au site de Val-Jalbert, à sa chute et à sa rivière, sont indissociables à cette offre.

Le secteur de l'hébergement hivernal est en croissance. Un camping hivernal avec des yourtes est courant dans certains parcs naturels, comme le Glamping Parc de la Métabetchouan .

Nous croyons que le pouvoir de fascination de la chute de Val-Jalbert représente un atout indéniable à notre région. Autant dans la période hivernale qu'estivale. Donc, le camping de Val-Jalbert gagnerait, selon nous, à développer en ce sens. Une nouvelle génération de touristes d'aventure désire vivre l'expérience de l'hiver, un peu à l'image des Scandinaves.

D'ailleurs, le restaurant de Val-Jalbert extensionne sa saison d'activité.

Nous le répétons, le tourisme hivernal est un des six produits d'appel touristique de la région. Le Zoo de St-Félicien est allé en ce sens et maintient son offre. La Corporation du Parc régional de Val-Jalbert gagnerait à l'envisager.

Nous constatons que, dans le projet actuel, la critique du BAPE de 1994 est toujours autant valable, et cela même si l'offre s'est développée et qu'elle exprime un vif succès. Le Village sur glace de Roberval en est une vive expression. Il est donc encore plus pertinent de revenir avec cette idée actuellement.

Le rôle des Ilnuatsh dans un projet de barrage

Au Comité environnement de Roberval, nous interpellons les Ilnuatsh de Mashteuiatsh à se rappeler les valeurs axées sur la relation intime qu'ils ont toujours entretenue avec le territoire. Les Ilnuatsh ont une responsabilité face à la terre, elles-ils savent qu'elles-ils dépendent de la nature. On dit chez eux que : chaque geste posé doit tenir compte de la septième génération à venir. Chaque rivière qu'on harnache efface une partie de la mémoire ancestrale, de notre histoire. Qui sait? La chute a sûrement eu un rôle spirituel, contemplatif, dans la vie de la communauté. Selon nous, les Ilnuatsh devraient être les précurseurs pour nous enseigner à prendre soin de la terre, les Ilnuatsh sont des gardiens-nes de la terre. Le rôle des Ilnuatsh dans ce projet est loin d'y correspondre.

À qui vont les bénéfices d'un pareil projet, dans votre communauté? Serait-ce à une minorité possédante, qui s'approprie les pouvoirs politiques, au nom de tous et toutes, en profitant de leur ignorance et de leur sentiment d'impuissance, comme nous ?

Pétition pour éviter la « chute fantôme »!

Pour vérifier l'adhésion à notre cause par la population, nous avons rédigé une pétition papier.

Voici le préambule :

« Considérant que les chutes à Val-Jalbert et la rivière Ouiatchouan font partie du patrimoine naturel de renommée internationale;

Considérant que c'est une fierté pour les citoyens-nes du Québec, au même titre qu'un monument historique;

Considérant que le Québec a suffisamment d'électricité pour assurer les besoins actuels; Considérant que le projet du promoteur ne substitue pas clairement à une consommation d'énergie non-renouvelable et ajoute à l'offre déjà plus que suffisante;

Nous, citoyens-nes québécois-es, demandons que le projet de mini-centrale de Val-Jalbert avorte. »

Nous avions un lieu officiel pour la signature papier. Nous avons fait quelques photocopies et l'avons fait circuler.

Pour la formule papier, nous avons amassé à l'heure actuelle, 145 signatures.

De plus, nous avons créé une pétition virtuelle à l'adresse :

http://www.change.org/petitions/comit%C3%A9-environnement-de-roberval-stop-aubarrage-%C3%A0-val-jalbert

Pour la formule virtuelle, nous avons recueilli 190 signatures.

Aussi, il y a une page facebook pour notre cause, s'intitulant « Pour faire avorter le projet de barrage à Val-Jalbert » et il y 65 membres. En comparaison, la page facebook de la Société d'énergie communautaire du Lac-St-Jean a rassemblé 24 personnes.

Il est possible qu'il y ait quelques doublons (une vingtaine) étant donné que certains-es membres de la page facebook ont signé la pétition. Il y aussi quelques pétitions en circulation que nous n'avons pas rassemblées à l'heure actuelle.

L'exercice se poursuit. Nous tenons à déposer au BAPE les signatures à la fin des audiences afin de permettre aux gens présents de la signer.

Cela fait un total de 400 personnes. 400 personnes qui veulent que le projet avorte! Le Comité en est fier.

Et après le BAPE pour le Val-Jalbert, la 11^e chute et l'Ashuapmushuan

Le Comité est conscient que sous le projet de la mini-centrale et du barrage à Val-Jalbert, il y a d'autres visées pour d'autres rivières au Lac-St-Jean, dont le projet de la 11^e chute sur la rivière Mistassini, où déjà des citoyens-nes nous interpellent.

L'Ashuapmushuan, rivière d'un débat passé, fut citée par M. Taillon, directeur général de la Société d'énergie communautaire du Lac-St-Jean. Il a un projet de centrale hydroélectrique à cet endroit et il a déjà partagé ses intentions de rouvrir le débat.

Nous rappelons à la Société d'énergie communautaire que le débat sur l'Ashuapmushuan fut clôt et lança d'un élan Négawatts production, un organisme qui promeut l'efficacité énergétique. Encore aujourd'hui, nous croyons que l'efficacité énergétique est la solution au débat sur l'énergie. Le développement du transport en commun, par exemple, avec une formule de taxi-bus électrique, deviendrait un fleuron; et déjà, il y a des projets en ce sens à Alma, avec Option transport, piloté par un maire qui représente bien cette volonté de la population, soit le maire de Desbiens, Nicolas Martel.

Nous invitons donc le promoteur à une réorientation future pour faire de la population locale son alliée, ainsi que le Comité environnement de Roberval, qui s'engage à être un partenaire possible en ce sens.

Finalement, nous tenons à remercier l'initiative du Bureau d'audiences publiques en environnement pour agir à titre de médiateur!

Merci de votre attention!

Le Comité environnement de Roberval comenvrob@gmail.com